

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-3

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-8^{ème}/02 du 13 décembre 2007 relative à la politique des actions éducatives en 2008,
- VU la délibération n°2008/I-1^{ère}/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés, pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour la période d'octobre 2006 à août 2008 ;

- précise que les crédits correspondants d'un montant total de 25 187,78€ seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions